



# COMPTE RENDU

## Commission Administrative Paritaire de niveau A (CAP A)

30 janvier 2025

Cette première CAP s'est déroulée sous la présidence de la cheffe de la SDRAP, Madame Anne BONENFANT-HOUYVET.

L'UNSA Défense était représentée par :

N. ALBERTIN, E. BARRERE, H. BOUCHIBA et M. LE PERROT

### ORDRE DU JOUR

Cette CAP a tenu sa séance le 30 janvier 2025, avec l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des déclarations Liminaires des OS ;
2. Echanges par suite des DL ;
3. 1 refus de titularisation ;
4. Questions diverses.

#### 1) Déclaration liminaire :

L'UNSA Défense a lu sa déclaration liminaire, interpellant l'administration sur plusieurs points :

- Accueil des personnes en situation de handicap
- Avancement : taux pro/pro bas, faible recrutement de fonctionnaires, problème des taux pro/pro des paramédicaux
- Plafond IFSE notamment pour la filière technique, métiers du numérique

#### 2) Réponses de l'administration aux DL :

L'absence de projet de loi de finances 2025 impacte fortement l'activité du ministère et toutes les mesures catégorielles envisagées pour 2025 sont bloquées pour le moment.

Postes vacants suite au concours ICD : SRHC a étudié plusieurs calendriers mais pour le moment, il n'est pas aisé de trouver un calendrier qui permette de recruter au bon moment. Les postes qui seront restés vacants seront proposés aux candidats des listes complémentaires.

Discipline, problème des dossiers : BGM (qui prépare les CAP) est aussi impacté par le retard d'envoi des dossiers par les employeurs. Un travail est en cours avec les employeurs pour améliorer la qualité des dossiers et le délai de constitution.





### 3) Examen d'un refus de titularisation :

Dossier d'un personnel en situation de handicap pour lequel la formation d'emploi a demandé une non-titularisation. L'agent a indiqué ne pas souhaiter être titularisé. L'ensemble des commissaires a reconnu que l'intégration de la personne n'avait pas été suffisamment anticipée.

**Pour l'UNSA Défense, il est regrettable d'arriver à cette situation. Il est indispensable d'anticiper l'arrivée d'un personnel en situation de handicap en étudiant les aménagements nécessaires et en formant l'ensemble du collectif de travail. De plus, l'UNSA Défense regrette que les REO ne permettent pas d'employer une ou plusieurs personnes en situation de handicap sur un seul poste.**

### 4) Divers : certains employeurs refusent aux agents des départs en mission si ceux-ci ne peuvent pas être en PCD totale. L'administration reconnaît que le problème vient du fait que la totalité du budget n'a pas été alloué (seulement 25% pour le moment).

**L'UNSA Défense ne saurait se satisfaire de cette excuse et souhaite que tous les agents puissent partir en mission lorsque celles-ci sont justifiées.**

La prochaine CAP aura lieu le 20 février 2025

## CONCLUSION :

---

**Pour l'UNSA Défense, le seul dossier à l'étude de cette CAP démontre que le MINARM a encore beaucoup de chemin à parcourir pour l'intégration des personnels en situation de handicap.**

**Les élus en CAP restent engagés à défendre les intérêts de tous les personnels du MINARM.**

**N'hésitez pas à contacter vos délégués locaux qui demeurent vos interlocuteurs privilégiés et peuvent vous conseiller notamment pour vos comptes rendus d'entretien professionnel.**

**Pour toutes questions n'hésitez pas à contacter vos élus en CAP A – L'UNSA, numéro 1 sur cette CAP détient 3 sièges sur 8.**

---

